

# Contrat d'engagement jeune (CEJ)

## Données

Données brutes, provisoires

## Sources

Sources : France Travail et Système d'information des missions locales (I-Milo) - Traitements : Dares

## Définition

Précédant le Contrat d'engagement jeune, la **Garantie jeunes** a été mise en place par les missions locales sous forme expérimentale en octobre 2013. Droit ouvert aux **jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité financière, ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET)**, elle combinait un **accompagnement collectif renforcé, des mises en situation de travail et une garantie de ressources**. L'accompagnement se déroulait sur une période de 12 mois renouvelable par tranche de 6 mois.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le dispositif a été généralisé à l'ensemble du territoire national suite à la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. La Garantie jeunes est alors devenue un droit pour tous les jeunes remplissant les critères d'éligibilité et constituait une modalité spécifique, particulièrement intensive, du Pacea (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi).

---

Le 1<sup>er</sup> mars 2022, la **Garantie jeunes (GJ) a été remplacée par le Contrat d'engagement jeune (CEJ)** mis en œuvre par France Travail ou les missions locales ; du côté de France Travail, une partie du public de l'Accompagnement individualisé des jeunes (AIJ) est également désormais orientée vers ce dispositif depuis cette date. Le CEJ est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas de formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Le parcours est prévu pour durer de 6 à 12 mois. Le bénéficiaire peut toutefois quitter le dispositif de façon anticipée ou au contraire le prolonger jusqu'à 18 mois maximum.

Les jeunes en dispositif sont suivis par un conseiller dédié. L'accompagnement prend la forme d'un programme intensif de 15-20 heures par semaine avec une mise en activité régulière (stages, activités collectives, immersions, etc.).

Selon leurs ressources et sous condition de respecter leurs engagements, les jeunes peuvent percevoir une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 520 euros.

# CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE (CEJ)

Mise à jour : 29 mai 2026

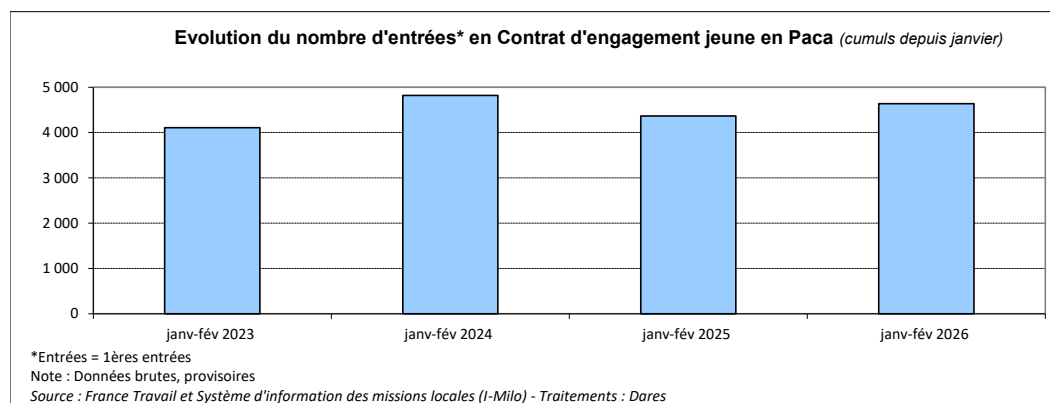
## Nombre d'entrées\* en Contrat d'engagement jeune

	Nombre d'entrées en février 2026			Cumul des entrées	
	Ensemble	En mission locale	A France Travail	De janvier à février 2026	De janvier à février 2025
Alpes-de-Haute-Provence	43	25	18	80	67
Hautes-Alpes	33	22	11	75	81
Alpes-Maritimes	389	219	170	831	918
Bouches-du-Rhône	1 025	645	380	1 897	1 800
Var	488	323	165	1 028	909
Vaucluse	316	198	118	726	592
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>2 294</b>	<b>1 432</b>	<b>862</b>	<b>4 637</b>	<b>4 367</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>23 906</b>	<b>17 117</b>	<b>6 789</b>	<b>51 013</b>	<b>53 013</b>

\*Entrées = 1ères entrées

Note : données brutes, provisoires

Sources : France Travail et Système d'information des missions locales (I-Milo) - Traitements : Dares



## Nombre de bénéficiaires\* de Contrat d'engagement jeune à fin février 2026

	Stock* (en nombre)			Variation sur un an (en %)
	Ensemble	En mission locale	A France Travail	
Alpes-de-Haute-Provence	217	119	98	+5,9
Hautes-Alpes	307	239	68	+20,9
Alpes-Maritimes	2 051	1 465	586	-2,1
Bouches-du-Rhône	4 549	3 095	1 454	-6,7
Var	2 985	2 253	732	+13,4
Vaucluse	2 087	1 587	500	+14,5
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>12 196</b>	<b>8 758</b>	<b>3 438</b>	<b>+2,6</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>154 954</b>	<b>113 904</b>	<b>41 050</b>	<b>+0,3</b>

\*Entrées = 1ères entrées

Note : données brutes, provisoires

Sources : France Travail et Système d'information des missions locales (I-Milo) - Traitements : Dares